

Trivialisation *versus* rationalisation cognitive : quand l'adhésion à la norme de consistance guide le choix du mode de réduction de la dissonance

Sophie Michel *, Valérie Fointiat **

PARADIGME DE LA SOUMISSION FORCÉE

Trivialisation et rationalisation

Le paradigme de la soumission forcée (Festinger et Carlsmith, 1959) est sans aucun doute le paradigme le plus visité pour tester les hypothèses dérivées de la théorie de la dissonance cognitive (Festinger, 1957). Un individu déclaré libre est amené par un agent de pouvoir — l'expérimentateur — à tenir un comportement contraire à ses convictions (contre-attitudinal) ou à ses motivations (contre-motivationnel). L'émission d'un tel comportement génère un état d'inconfort psychologique, un état de dissonance que l'individu cherchera activement à réduire. Festinger (1957) envisage trois modalités de réduction de la dissonance. Deux d'entre elles passent par une réorganisation de l'univers cognitif, soit par ajout de cognitions consonantes, soit par retrait de cognitions dissonantes. Dans un cas comme dans l'autre, ces procédures aboutissent généralement à un changement d'opinion dans le sens du comportement de soumission que l'individu vient d'émettre. La dernière modalité de réduction de la dissonance revient à diminuer l'importance des cognitions pertinentes (Festinger, 1957, p. 264), en quelque sorte à *trivialiser* le comportement de soumission. Ainsi donc, l'objet de la trivialisation n'est pas de réduire le niveau d'inconsistance, mais plutôt de réduire l'importance de l'inconsistance en réduisant l'importance d'un ou plusieurs éléments dissonants. Il aura fallu attendre Simon, Greenberg et Brehm (1995) pour que cette intuition de Festinger (1957) reçoive une validation expérimentale. Dans leur première recherche, Simon *et al.* (1995) amenèrent les participants (des étudiants) à rédiger en contexte de libre-choix *versus* non-choix des arguments en faveur d'un contrôle des connaissances final obligatoire. Avant même qu'ils ne commencent la rédaction de l'essai, une moitié des sujets devait prendre le temps de réfléchir selon la consigne « *s'il vous plaît, prenez un moment pour penser à votre propre opinion concernant un contrôle final obligatoire* ». Il s'agissait là de rendre saillante l'attitude ini-

tiale des sujets à l'égard du thème de l'essai. L'autre moitié des sujets ne recevait pas cette consigne. Les résultats attestent que lorsque l'attitude pas l'attitude initiale saillante, les sujets changent d'attitude pour réduire leur dissonance, n'ayant plus alors besoin de trivialiser. En d'autres termes, les premiers estiment leur comportement peu important (trivialisation), alors que les seconds modifient leur attitude dans le sens de l'essai. La seconde expérience se situe également dans le paradigme du plaidoyer contre-attitudinal. Une fois la rédaction de l'essai terminée, les sujets répondaient à un questionnaire post-comportemental, comportant des items classiques (évaluation de l'attitude paradigmatique) et original (importance accordée à la rédaction de l'essai). Il s'avère que les sujets trivialisent lorsque l'item de trivialisation est présenté en premier alors qu'ils changent d'attitude lorsque c'est l'item classique paradigmatique. Tout semble se passer comme si d'une part, rendre l'attitude initiale saillante (expérience 1) amenait à la trivialisation plutôt qu'au changement d'attitude dans le sens de l'acte et comme si d'autre part, les différents modes de réduction de la dissonance étaient liés par un lien du type tout ou rien : utiliser un mode de réduction réduit la probabilité que l'individu en utilise un autre.

Si l'on doit à Simon *et al.* (1995) le premier programme de recherche identifiant clairement le processus de trivialisation, on trouve en se penchant sur la littérature des recherches montrant qu'en l'absence de changement d'attitude, d'autres procédures de réduction de la dissonance se mettent en place, procédures que l'on pourrait considérer *a posteriori* comme relevant d'un processus de trivialisation. Par exemple, Scheier et Carver (1980) montrent que lorsque des sujets en situation de soumission forcée sont placés devant un miroir pendant la rédaction de l'essai contre-attitudinal, on n'observe pas les effets classiques de réduction de la dissonance (pas de changement d'attitude dans le sens de l'essai contre-attitudinal). En revanche, ces sujets dévalorisaient leur essai contre-attitudinal. Dans une recherche de Fries et Frey (1980), les sujets après avoir répondu à un test d'intelligence recevaient un feedback négatif, sanctionnant leur performance. Subséquemment, ces sujets dévalorisaient ce test, en même temps qu'ils minimisaient les efforts qu'ils avaient fournis. Par ailleurs, on a pu montrer que des sujets disposant d'un ancrage catégoriel fort d'une part ne changeaient pas d'attitude après la rédaction

* Laboratoire de Psychologie Sociale de la Cognition, Université Blaise Pascal, Clermont-Ferrand 2.

** Savoirs, Cognitions et Pratiques Sociales, Université de Poitiers ; actuellement Laboratoire de Psychologie Sociale, Université de Provence, 29, avenue Robert Schuman, 13621 Aix-en-Provence, France.

Pour toute correspondance relative à cet article, s'adresser par courriel à <valerie.fointiat@up.univ-aix.fr>

d'un essai contre-attitudinal, mais d'autre part dévalorisaient la tâche expérimentale. Dans la même lignée, Gremillet (1996) a montré qu'en activant des cognitions pro-attitudinales avant la rédaction de l'essai contre-attitudinal, les sujets ne changeaient pas d'attitude ; en revanche, ils avaient tendance à dévaloriser les arguments qu'ils venaient de développer.

Récemment, Martinie et Joule (2000) ont testé l'hypothèse de la trivialisation comme modalité alternative de réduction de la dissonance, dans le cadre de la théorie de la rationalisation (Beauvois et Joule, 1981, 1998 ; Joule et Beauvois, 1996), lecture radicale de la théorie de la dissonance originelle de Festinger (1957). Elle s'en spécifie néanmoins en donnant au comportement problématique de soumission un rôle central dans la dynamique cognitive de réduction de la tension. Ainsi, le processus de réduction de la dissonance — ou processus de rationalisation — devient-il un processus post-comportemental grâce auquel un comportement problématique (contre-motivationnel ou contre-attitudinal) devient moins problématique pour celui qui l'a émis. En d'autres termes, le processus de rationalisation vise à la restauration de la valeur du comportement de soumission. Par ailleurs, on sait (Joule, 1981 ; Beauvois, Joule et Brunetti, 1993 ; Fointiat, 1996, 1998 ; Fointiat et Potier, 2000 ; cf. pour revue Joule et Beauvois, 1996) que le processus de rationalisation est un processus à deux voies alternatives : une voie cognitive — la rationalisation cognitive se traduisant généralement par un changement d'attitude dans le sens de l'acte de soumission — et la rationalisation en acte, se traduisant par la tendance des individus à s'engager dans un comportement encore plus coûteux pour eux que celui ayant éveillé l'état de dissonance. L'emploi de l'une de ces voies (cognitive ou comportementale) dispensera l'individu d'avoir recours à l'autre. Martinie et Joule (2000)¹ ont tout d'abord reproduit un pattern de résultats conforme à celui de Simon *et al.* (1995) avant de montrer qu'en situation de fausse attribution de l'éveil de la dissonance (Zanna et Cooper, 1974), les participants ne rationalisaient pas cognitivement (ne changeaient plus d'attitude dans le sens de l'acte). En d'autres termes, on reproduisait là un effet classique de fausse attribution. Ces mêmes participants se montraient dans le même temps particulièrement enclins à trivialiser (à nier l'importance

de leur comportement de soumission). Pour ces auteurs et à l'instar de Simon *et al.* (1995), les sujets saisiraient la première voie de réduction de la dissonance se présentant : ils rationalisent cognitivement, lorsque la rationalisation cognitive est la première voie ouverte par l'expérimentateur ; ils trivialisent leur comportement et/ou les attitudes qui y sont reliés, lorsque c'est la première voie proposée par l'expérimentateur.

Pris ensemble, les résultats de Simon *et al.* (1995), puis ceux de Martinie et Joule (2000) convergent : d'une part, la trivialisation est bien un mode de réduction de la dissonance même s'il a été jusque là « oublié » ; d'autre part, trivialisation et rationalisation cognitive sont des voies alternatives de réduction de la dissonance.

La norme de consistance

Plusieurs recherches montrent que des normes sociales (et notamment la norme d'intériorité, Beauvois et Dubois, 1988) peuvent intervenir sur les processus de rationalisation, en affectant le changement d'attitude consécutif à la libre réalisation d'un comportement problématique (Channouf, Py et Somat, 1993 ; Channouf, Le Manio, Py et Somat, 1993). Ainsi, l'adhésion plus ou moins marquée à la norme sociale d'intériorité peut influencer sur l'ampleur des procédures de réduction de la dissonance.

Rien n'empêche de penser que d'autres normes sociales peuvent affecter les effets de dissonance, par exemple la norme sociale de consistance, dont l'existence en tant que telle est maintenant avérée (Cialdini, Trost et Newsom, 1995 ; Channouf et Mangard, 1997 ; Jouffre, Py et Somat, 2000). Les premiers résultats obtenus (Cialdini, Trost et Newsom, 1995) suggèrent que les sujets témoignant d'une préférence marquée pour la consistance changent d'attitude dans le sens de leur comportement problématique, pour peu qu'ils aient été déclarés libres d'émettre ce comportement. En revanche, les sujets faisant montre d'une moindre préférence pour la consistance changent d'attitude dans le sens de leur comportement, et ce qu'ils aient été déclarés libres ou pas de réaliser ce comportement problématique. On peut par conséquent penser qu'en situation de soumission forcée, les sujets, selon qu'ils adhèrent fortement ou faiblement à la norme sociale de consistance, ne sont pas également sensibles à la déclaration de liberté : les individus les plus « consistants » parce qu'adhérant à une norme sociale, seraient les plus sensibles à l'aspect normatif de la déclaration de liberté. Ils seraient donc plus enclins à rationaliser le comportement problématique émis en contexte de choix, c'est-à-dire à redonner de la valeur au comportement de soumission. En effet, dans cette recherche seul le pattern de résultats concernant les individus les plus consistants est conforme à ce que la théorie de la dissonance donne à prévoir : le changement d'attitude allant dans le sens du comportement problématique effectué n'est observé qu'en situation de choix. En revanche, on n'observe pas de rationalisation cognitive chez les sujets peu consistants. Est-ce à dire que les sujets les moins consistants ne sont pas en état de disso-

¹ Martinie et Joule (2000) amenaient des étudiants à librement argumenter une position contre-attitudinale : rédiger un essai en faveur de la mise en place d'une sélection pour entrer à l'université. A l'issue de la rédaction, les auteurs « mesuraient l'attitude des participants à l'égard du thème (la sélection), via une échelle classique de rationalisation cognitive : En ce qui concerne une sélection pour entrer à l'université, je suis personnellement totalement défavorable (noté 1) à totalement favorable (noté 9). Puis les auteurs mesuraient la trivialisation, à partir des quatre items de Simon *et al.* (1995) [...] sur des échelles en 9 points allant de « aucune importance » (1) à « beaucoup d'importance » (9). Les items sont les suivants : En général, quelle importance accordes-tu au fait d'écrire quelque chose sur un thème avec lequel tu es en désaccord ? (item 1), La sélection pour entrer à l'université est-elle pour toi une question importante ? (item 2), Quelle importance aurais-tu accordé au fait de donner des arguments contre la sélection pour entrer à l'université si je te l'avais demandé ? (item 3), Quelle importance accordes-tu au fait d'avoir donné des arguments pour la sélection à l'entrée à l'université ? » (Martinie et Joule, 2000, p. 107).

nance ? Rien, dans les résultats de Cialdini *et al.* (1995) n'autorise à tenir de tels propos.

DE L'INTERVENTION DE LA CONSISTANCE EN SITUATION DE SOUMISSION FORCÉE

Le raisonnement que nous tiendrons ici est le suivant. Considérant qu'un individu en état de dissonance dispose de deux voies de réduction de cet état, la trivialisaton — qui se traduit par une dévaluation du comportement de soumission — et la rationalisation — qui traduit au contraire la restauration de la valeur de ce comportement, nous soutenons l'idée qu'opter pour l'une ou l'autre de ces voies peut ne pas relever du simple hasard, en l'occurrence ne pas simplement être dû à l'ordre de présentation de l'une ou l'autre consigne choisie par l'expérimentateur, contrairement aux assumptions de Martinie et Joule (2000) et Simon *et al.* (1995).

Nous pensons en revanche que le choix d'emprunt de l'une ou l'autre voie de réduction de la dissonance peut être guidé par le degré d'adhésion à des normes sociales, et, dans cette recherche, être plus spécifiquement lié au degré d'adhésion à la norme de consistance. On comprendrait bien qu'un individu qui perçoit très fortement les liens qui l'unissent à ses comportements (un individu adhérant fortement à la norme de consistance) préfère valoriser un comportement problématique (le rationaliser cognitivement). A l'inverse, un individu qui perçoit peu les liens l'unissant à ses comportements (adhérant faiblement à la norme de consistance) n'aura pas beaucoup de difficulté à en nier l'importance (le trivialisier). En d'autres termes, les individus consistants réduiront leur dissonance en rationalisant cognitivement leur comportement de soumission : on attend par conséquent un changement d'attitude dans le sens de ce comportement (hypothèse 1), c'est-à-dire la restauration de la valeur de ce comportement. En revanche, les sujets inconsistants utiliseront préférentiellement la trivialisaton comme procédure de réduction de la dissonance : on attendra une dévaluation de l'importance de ce comportement (hypothèse 2). Dans la mesure où la déclaration de liberté est nécessaire à l'éveil d'un état de dissonance (*pour revue cf. Beauvois et Joule, 1996*), il est légitime d'attendre des effets de rationalisation chez les sujets les plus consistants et de trivialisaton chez les sujets les moins consistants, uniquement en situation de libre-choix. Autrement dit, les sujets les plus consistants placés en situation de libre-choix devraient évaluer plus favorablement la tâche (processus de rationalisation) que les sujets expérimentaux (consistants et inconsistants) placés en condition de non-choix (hypothèse préalable 1). Par ailleurs, les sujets les moins consistants placés en condition de libre-choix devraient attribuer moins d'importance à leur comportement de soumission (processus de trivialisaton) que les sujets expérimentaux (consistants et inconsistants) placés en situation de non-choix (hypothèse préalable 2).

Méthode

Les sujets étaient recrutés pour participer à une recherche sur la concentration. Dès leur arrivée, ils étaient invités à répondre au questionnaire de consistance, présenté comme indépendant de la recherche sur la concentration. Les sujets étaient ensuite amenés dans un contexte de libre-choix (*versus* non-choix) à réaliser le comportement problématique : recopier pendant 25 minutes les pages d'un annuaire. Au bout de 5 minutes, l'expérimentateur interrompait les sujets et introduisait une pause pendant laquelle ils devaient répondre à un questionnaire post-expérimental. Ce questionnaire permettait d'estimer rationalisation cognitive et trivialisaton. Les sujets étaient ensuite remerciés et avertis des tenants et aboutissants de la recherche.

Population

93 étudiantes de l'université de Poitiers ont participé à cette recherche et répondaient à la version française (Channouf et Mangard, 1997)² du questionnaire de préférence pour la consistance (Cialdini *et al.*, 1995). La méthode des terciles nous a permis de constituer trois groupes de participants en fonction de leur degré d'adhésion à la norme de consistance. N'ont été retenus pour l'analyse des résultats que les sujets adhérant le plus ($n = 31$, moyenne = 110) et le moins ($n = 31$, moyenne = 77) à cette norme sociale.

Procédure

Deux conditions expérimentales ont été réalisées, qui permettaient de manipuler le contexte de libre-choix associé à la production du comportement de soumission.

Condition libre-choix. Après avoir répondu au questionnaire de préférence pour la consistance, l'expérimentateur présentait la tâche fastidieuse : recopier le plus vite possible et en commettant le moins possible d'erreurs les pages d'un annuaire téléphonique pendant vingt-cinq minutes. Cette demande était assortie d'une déclaration de liberté : « je (*l'expérimentateur*) comprendrais très bien que vous refusiez, c'est à vous de voir, vous faites comme vous voulez ». Dès que les participants acceptaient explicitement de réaliser la tâche, ils l'entamaient. Au bout de cinq minutes, l'expérimentateur les interrompait, en prétextant qu'il était à ce point de la recherche nécessaire de faire une pause, avant de reprendre pour une phase ultime de vingt minutes. L'expérimentateur en profitait pour demander aux participants de remplir un questionnaire³ comportant des

² A titre d'exemples, voici quelques items sur lesquels les étudiants devaient se positionner (1 : pas du tout d'accord à 9 : tout à fait d'accord)

– item 1 « généralement vous préférez faire des choses qui ne sont pas contradictoires entre elles »
– item 8 « vous tolérez les gens qui affichent une opinion politique et qui votent pour d'autres idées » (item inversé).

³ L'item choisi ici pour mesurer la rationalisation cognitive est conforme à ceux traditionnellement utilisés dans le paradigme de la

items en 11 points relatifs à la rationalisation cognitive (item 1) : *recopier les pages d'un annuaire est pour vous* : pas important, (noté 1) à important (noté 11) et à la trivialisation : *importance du thème de cette recherche* (item 2) et *l'importance de participer à cette recherche* (item 3), noté 1 (pas important) à 11 (très important). Dès que les sujets avaient répondu à ce questionnaire, l'expérimentateur les remerciait et les éclairait sur les buts réels de la recherche.

Condition de non-choix. Tout se passe comme précédemment, si ce n'est que la tâche expérimentale n'était pas réalisée en contexte de liberté. En d'autres termes, l'expérimentateur expliquait la tâche aux sujets et immédiatement après leur donnait le départ chronométré.

Résultats

Effet de rationalisation cognitive

Dans le premier tableau, nous présentons les résultats relatifs à l'item 1 : *recopier les pages d'un annuaire téléphonique*.

Tableau 1

Evaluations moyennes de l'importance de la tâche expérimentale en conditions de libre-choix versus non-choix

		Moyennes	Ecart-types	Effectifs
Non-choix	<i>Consistants</i>	4.16	2.17	18
	<i>Inconsistants</i>	3.71	2.12	14
Libre-choix	<i>Consistants</i>	5.46	1.94	13
	<i>Inconsistants</i>	3.70	1.61	17

N.B. plus le chiffre est élevé, plus le sujet accorde d'importance à son comportement de soumission

Conformément à notre première hypothèse préalable, les sujets consistants en situation de libre-choix (5,46) attribuent davantage d'importance à la tâche que les sujets consistants et inconsistants placés en situation de non-choix (respectivement, 4,16 et 3,71, $F(1,58) = 7.18$, $p = .009$). On produit bien ici l'effet classique de dissonance chez les sujets les plus consistants : ceux-ci sont plus enclins à restaurer la valeur de leur comportement de soumission en situation de libre-choix, que l'ensemble des sujets en situation de non-choix. En

soumission forcée, lorsqu'on s'intéresse à la production de comportements contre-motivationnels.

Par ailleurs, nous avons adapté les items de trivialisation (Simon et al, 1995, Martinie et Joule, 2000) jusqu'alors adaptés à des situations contre-attitudinales, en suivant les indications des auteurs, à savoir l'importance du thème auquel l'attitude est reliée : « d'une manière générale, le thème de la concentration est pour vous ? » (item 2), ainsi que l'importance de la catégorie générale d'action « pour vous, participer à une recherche sur la concentration est (item 3) ».

d'autres termes, tout semble se passer comme si les sujets les plus consistants rationalisaient leur comportement de soumission.

En revanche, les sujets les moins consistants placés en situation de libre-choix (3,70) ne se différencient pas des sujets expérimentaux (consistants et inconsistants) en situation de non-choix (respectivement 4,16 et 3,71), $F(1,58) < 1$.

Par ailleurs et conformément à notre hypothèse 1, on obtient un effet de la consistance en situation de choix, $F(1,58) = 5.82$, $p = .019$. Les sujets consistants (5,46) évaluent la tâche plus importante que les sujets inconsistants (3,70). L'hypothèse d'une prédilection des sujets consistants à rationaliser est validée. Tout se passe en effet comme si seuls les sujets les plus consistants réduisaient leur dissonance en restaurant la valeur de leur comportement de soumission.

Effets de trivialisation

Dans le tableau 2, nous présentons les scores moyens sommés des items 2 et 3⁴ de notre échelle : *importance du thème de la recherche* et *importance de participer à cette recherche*.

Tableau 2

Evaluations moyennes de l'importance du thème et de la participation à la recherche en conditions de libre-choix versus non-choix

		Moyennes	Ecart-types	Effectifs
Non-choix	<i>Consistants</i>	15.66	1.78	18
	<i>Inconsistants</i>	14.85	2.76	14
Libre-choix	<i>Consistants</i>	15.61	2.61	13
	<i>Inconsistants</i>	13.47	2.32	17

N.B. plus le chiffre est élevé, plus le sujet accorde d'importance au thème et à la participation à la recherche

Conformément à notre hypothèse préalable 2, les sujets inconsistants en situation de libre-choix (13,47) accordent globalement moins d'importance à la recherche que les sujets consistants et inconsistants placés en situation de non-choix (respectivement 15,66 et 14,85), $F(1,58) = 6.28$, $p < .01$. Ce résultat permet légitimement de penser qu'un effet de trivialisation est mis en évidence chez les sujets les moins consistants : ces derniers, placés en situation de libre-choix dévaluent davantage leur comportement de soumission que l'ensemble des sujets placés en situation de non-choix. En d'autres termes, tout semble se passer comme si les sujets les moins consistants trivialisaient leur comportement de

⁴ Bien entendu, il s'avère que ces deux items sont positivement corrélés ($r = .63$).

soumission. En revanche, les sujets les plus consistants placés en situation de libre-choix ne se différencient pas sur ces secondes mesures des sujets placés en situation de non-choix [$F(1,58) < 1$].

Par ailleurs, on observe un effet de la consistance en situation de choix : $F(1,58) = 6.01$, $p = .017$, validant notre hypothèse 2. Les sujets inconsistants (13,47) accordent significativement moins d'importance globale à la recherche que les sujets consistants (15,61).

Pris ensemble, ces résultats indiquent qu'en situation de libre-choix, les sujets les plus consistants rationalisent cognitivement (cf. tableau 1), alors que les sujets les moins consistants trivialisent (cf. tableau 2)

A y regarder de plus près, le premier item de rationalisation est relatif à l'importance de l'acte de soumission, alors que les deux items de trivialisation portent sur l'importance globale de la recherche. Tout semble se passer comme si les sujets les plus consistants redonnaient de la valeur à leur comportement effectif (tâche expérimentale librement émise) alors que les sujets les moins consistants niaient l'importance du thème et de leur participation à cette recherche. Ces derniers semblent enclins à ne remettre en cause que les éléments extrinsèques rendant compte de leur soumission, évitant par là même de questionner la pertinence de leur comportement effectif de soumission. Au contraire, les sujets les plus consistants sont centrés sur leur comportement et questionnent de ce fait assez peu la situation globale de soumission, à savoir le bien fondé de la recherche.

Discussion conclusive

Conformément à notre première hypothèse préalable, on observe un effet de dissonance plus marqué dans les conditions de libre-choix que dans les conditions de non-choix, en tout cas concernant les sujets les plus consistants. Tout se passe en effet comme si les sujets les plus consistants en situation de libre-choix réduisaient plus que les sujets en non-choix leur état de dissonance, en rationalisant leur comportement de soumission. En d'autres termes, ceux-ci estiment plus que ceux-là que recopier les pages d'un annuaire téléphonique est chose importante. Dans le même temps, et conformément à notre seconde hypothèse préalable, les sujets les moins consistants en situation de libre-choix réduisaient plus que les sujets en situation de non-choix leur dissonance en trivialisant l'importance globale de la situation de soumission. En d'autres termes, ceux-ci plus que ceux-là jugeaient peu importants et le thème de la recherche, et leur participation à cette recherche. Pris ensemble, ces résultats suggèrent que tous nos sujets sont en état de dissonance, et ce, quel que soit leur degré d'adhésion à la norme de consistance.

A ne raisonner qu'en termes de rationalisation, et sur la base des travaux de Cialdini, Trost et Newsom (1995), on aurait pu penser que les sujets inconsistants sont peu sensibles à la déclaration de liberté ; de là à en inférer que les sujets inconsistants sont dans un état de moindre

dissonance, il n'y a qu'un pas. En condition de libre-choix, nous obtenons conformément à nos hypothèses un effet de la consistance, tant en termes de rationalisation qu'en termes de trivialisation. Ainsi, le degré d'adhésion à la norme de consistance affecte le choix de la procédure de réduction de la dissonance : les sujets consistants estiment la tâche expérimentale significativement plus importante que les sujets inconsistants, alors que dans le même temps, les sujets inconsistants jugent la recherche globalement moins importante que les sujets consistants. Or, nos résultats suggèrent que si ces sujets inconsistants sont peu sensibles à la déclaration de liberté sur la mesure de rationalisation cognitive, ils s'avèrent en revanche sensibles au choix sur la mesure de trivialisation. Tout se passe comme si le degré d'adhésion à la norme de consistance modérait l'effet de la déclaration de liberté, sur l'emprunt préférentiel de l'une ou l'autre voie de réduction de la dissonance. En d'autres termes, nos résultats montrent que si tous les sujets réduisent leur état de dissonance, certains (consistants) préfèrent rationaliser cognitivement leur comportement et d'autres (inconsistent) préfèrent trivialisier la situation de soumission.

Dans le droit fil des travaux de Simon *et al.* (1995) et de Martinie et Joule (2000), rationalisation cognitive et trivialisation apparaissent comme des voies alternatives de réduction de la dissonance. En effet, l'emprunt de l'une de ces voies rend peu probable le recours à l'autre. Mais nos résultats ne confortent qu'en partie les conclusions de Simon *et al.* (1995), et de Martinie et Joule (2000). Pour ces auteurs, les individus en état de dissonance se saisissent de la première voie de réduction de la dissonance ouverte par l'expérimentateur : on observe un effet de rationalisation lorsque l'expérimentateur permet en premier lieu de restaurer la valeur du comportement ou un effet de trivialisation quand il s'agit là de la première voie présentée par l'expérimentateur. L'alternance des voies de réduction de la dissonance fonctionnerait selon la loi du tout ou rien. Nous soutenons pour notre part l'idée que ces deux voies pour être alternatives, n'en sont pas pour autant concurrentes. Nos sujets font montre d'une préférence marquée dans l'emprunt de l'une ou l'autre des voies de réduction de la dissonance. Tout semble se passer comme si cette préférence était guidée par le degré d'adhésion à la norme sociale de consistance : les sujets les plus consistants rationalisent alors que les sujets inconsistants trivialisent. On peut alors raisonnablement penser que les individus, selon la perception qu'ils ont du lien qui les unit à leur comportement (en termes de consistance), vont être plutôt sensibles à l'une (rationalisation) ou à l'autre (trivialisation) voie garantissant le maintien ou la restauration de ce lien.

Les résultats obtenus ici sont encourageants. Ils permettent d'envisager que le registre de consistance intervient sur les processus de réduction de la dissonance, de manière différenciée et adaptée en fonction du degré d'adhésion de l'individu à ce registre.

RÉFÉRENCES

- BEAUVOIS, J. -L. et DUBOIS, N. (1988) : The norm of internality in the explanation of psychological events, *European Journal of Social Psychology*, 18, p. 299-316.
- BEAUVOIS, J. -L. et JOULE, R. -V (1981) : *Soumission et Idéologies. Psychosociologie de la Rationalisation*, Paris, P.U.F.
- BEAUVOIS, J. -L. et JOULE, R. -V (1996) : *A radical Dissonance Theory*, London, Taylor et Francis.
- CHANNOUF, A., LE MANIO, P. -Y., PY, J. et SOMAT, A. (1993) : Internality, normative clearheadedness and temporal persistence of the effects of dissonance, *International Review of Social Psychology*, 6, p. 64-84.
- CHANNOUF, A., PY, J. et SOMAT, A. (1993) : Internality, clairvoyance normative et dissonance cognitive, in J. -L. BEAUVOIS, R. V JOULE et J. -M MONTEIL (Eds) : *Perspectives Cognitives et Conduites Sociales*, Neuchâtel, Delachaux et Niestlé.
- CHANNOUF, A. et MANGARD, C. (1997) : Les aspects socio-normatifs de la consistance cognitive, *Cahiers Internationaux de Psychologie Sociale*, 36, p. 28-45.
- CIALDINI, R. B., TROST, M. R. et NEWSOM, J. T. (1995) : Preference for consistency : The development of a valid measure and the discovery of surprising behavioural implications, *Journal of Personality and Social Psychology*, 69, p. 318-328.
- FESTINGER, L. (1957) : *A Theory of Cognitive Dissonance*, Evanston, Ill, Row & Peterson.
- FESTINGER, L. et CARLSMITH, J. M (1959) : Cognitive consequences of forced compliance, *Journal of Abnormal and Social Psychology*, 58, p. 203-210.
- FOINTIAT, V. (1996) : Rationalisation cognitive versus rationalisation en actes dans le paradigme de la fausse attribution de l'éveil de la dissonance cognitive. *Cahiers Internationaux de Psychologie Sociale*, 30, p. 10-21.
- FOINTIAT, V. (1998) : Rationalization in act and problematic behaviour justification, *European Journal of Social Psychology*, 28, p. 471-474.
- FOINTIAT, V. et POTIER, S. (2000) : Rationalisation d'un comportement problématique : théorie radicale de la dissonance cognitive versus théorie de la gestion des impressions, *Revue Internationale de Psychologie Sociale*, 13, 1, p. 59-69.
- FRIES, A. et FREY, D. (1980) : Misattribution of arousal and the effects of self-threatening information, *Journal of Experimental Social Psychology*, 16, p. 405-416.
- GREMILLET, M. (1996) : *La soumission forcée : changement d'attitude et résistance au changement*, Thèse pour le doctorat nouveau régime, Université de Provence, Aix-en-Provence.
- JOUFFRE, S., PY, J. et SOMAT A. (sous presse) : Norme d'internality, norme de consistance et clairvoyance normative. *Revue Internationale de Psychologie Sociale*.
- JOULE, R. -V. et BEAUVOIS, J. -L. (1998) : Cognitive dissonance theory : A radical view, *European Review of Social Psychology*, 8, p. 1-32.
- MARTINIE, M. -A. et JOULE, R. -V (2000) : Rationalisation cognitive, trivialisation et rationalisation en acte dans le paradigme de la fausse attribution, in J. -L. BEAUVOIS, R. -V JOULE et J. -M MONTEIL (Eds) : *Perspectives Cognitives et Conduites Sociales*, Neuchâtel, Delachaux et Niestlé.
- SCHEIER, M. F. et CARVER, C. S (1980) : Private and public self-attention, resistance to change, and dissonance reduction, *Journal of Personality and Social Psychology*, 39, p. 390-405.
- SIMON, L., GREENBERG, G. et BREHM, J. (1995) : Trivialization: the forgotten mode of dissonance reduction, *Journal of Personality and Social Psychology*, 68, 2, p. 247-260.
- ZANNA, M. P. et COOPER, J. (1974) : Dissonance and the pill : An attributional approach to studying arousal properties of dissonance. *Journal of Personality and Social Psychology*, 29, p. 703-709.

Article reçu le 9 décembre 2000

Version révisée reçue le 4 mars 2001

Accepté le 6 juin 2002